

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 78 (1990)

Heft: 6-7

Artikel: Agenda

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279417>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Valais

La FRC-VS informe

(ccr) – Le 3 mai dernier, la section valaisanne de la Fédération romande des consommatrices tenait son assemblée générale annuelle, à Sion, sous la présidence de Mme Véronique Guglielmetti.

Deux organismes valaisans firent l'objet d'une large discussion: tout d'abord le Bureau « Consommateurs-Information », créé par la Section de la FRC-VS, qui accueille un nombre toujours plus important de consommateurs à la recherche de conseils juridiques ou désireux d'être guidés lors d'achats onéreux. Des juristes-conseils sont, au besoin, à leur disposition. L'autre organisme est la Commission cantonale de conciliation. Mme Pascale Erbeia, conférencière du jour et avocate-conseil de la FRC à Genève, devait informer l'assemblée sur l'existence de cette commission, créée par l'Etat du Valais il y a trois ans déjà, et chargée de fournir une assistance (et un arbitrage) en cas de litiges portant sur des sommes inférieures à 8000 francs. Cette commission, composée d'un juge, de représentants/tes des commerçants et de la FRC-VS, n'a encore jamais siégé.

Est-elle trop peu connue? Les juristes valaisans sont-ils vraiment conscients de son existence? Ces questions peuvent se poser si l'on considère que cette instance de recours est dotée d'une base légale moderne qui devrait garantir son efficacité mais que personne n'a encore fait appel à ses services jusqu'à ce jour.

Enfin, il est utile de rappeler que le Bureau Consommateurs-Informations se trouve à l'avenue de la Gare 21, à Sion, et qu'il est ouvert tous les jeudis après-midi.

Etat de Vaud

Une vice-chancelière

(ap) – La nouvelle vient de tomber – c'est une première en Suisse à n'en pas douter! – le secrétariat du Grand Conseil va être dirigé par une vice-chancelière.

Répondant à une motion d'un député sur le rôle du chancelier, le Conseil d'Etat a an-

noncé que Marianne Brélaz, jusqu'alors adjointe administrative responsable du fonctionnement du secrétariat du Grand Conseil, allait accéder à la fonction de vice-chancelier. La chancellerie (qui, si l'on veut, est le secrétariat du Conseil d'Etat) a déjà depuis longtemps son vice-chancelier. A la tête de ces deux organismes: le chancelier. Dans certains cantons, le chancelier est considéré comme le huitième conseiller d'Etat et ne s'occupe pas du Grand Conseil.

Le canton de Vaud a considéré que l'une des tâches du chancelier était de faire le lien entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Cette fonction a été réaffirmée par le Conseil d'Etat.

Mais comme le rôle du chancelier ne se limite pas à cela seulement et que ses tâches s'accroissent, il faut qu'il puisse être dispensé d'assister à toutes les séances du Grand Conseil, d'où la nécessité d'avoir un remplaçant ayant titre de vice-chancelier.

Deux appels à la solidarité

● **En Pologne**, une nouvelle proposition de loi sur l'avortement est en passe d'être discutée au Parlement et risque d'être acceptée. Elle prévoit une peine de deux ans de prison pour les femmes ayant avorté et de trois ans de prison pour le médecin ayant effectué l'avortement. C'est une des conséquences de l'emprise grandissante de l'Eglise catholique dans le processus de démocratisation.

Sans possibilité d'accéder aux médias et sans argent, les féministes polonaises se sentent impuissantes à combattre ce retour en arrière. Elles demandent instamment et urgemment le soutien financier des féministes occidentales (à envoyer à Barbara Limanowska, Nieuwe Herengracht 151 B, 1011 SG Amsterdam, par Eurochèque en gulden, par mandat-poste international ou par versement sur le compte de chèque postal de B. Masacz n. 5565964 à Amsterdam).

L'Union suisse pour décriminaliser l'avortement (USPDA) a lancé, lors d'une conférence de presse le 28 mai, une pétition contre l'interdiction de l'interruption de grossesse en Pologne (USPDA, case postale 630, 3052 Zollikofen).

● **Iran**: On l'a lu récemment dans la presse, les ayatollahs de l'aile pure et dure iranienne resserrent la vis vestimentaire après une période sinon de réjouissances du moins d'accalmie.

En résumé, cette sévérité accrue signifie que le maquillage, les lunettes trop voyantes et les bas transpa-

rents sont interdits. Celles qui osent transgresser seront fichées et, grâce aux miracles de l'informatique, elles seront arrêtées et déferées devant un tribunal islamique en cas de récidive...

Cette introduction pour demander à nos lectrices et lecteurs d'écrire à Son Excellence Hojatolislam Ali Akbar Hashemi Rafsanjani, président de la République islamique d'Iran, porte-parole de l'Assemblée consultative islamique, Majles-e-Shouraye-Eslami, Imam Khomeini Avenue, Téhéran, Iran, afin d'obtenir des nouvelles de Mariam Ferouz et Malekah Mohamed.

Mariam Ferouz, âgée de 80 ans, est secrétaire de l'organe démocratique de la femme iranienne, écrivaine et traductrice.

Elle a, entre autres, publié ses mémoires intitulées: *Vissages familiaux*. Elle a été la rédactrice en chef du seul magazine féminin: *Jahan-e-Zanan* (le monde de la femme). Elle est l'épouse du secrétaire général du Parti Tudeh. Elle a frôlé plusieurs fois l'exécution, et l'on est sans nouvelles d'elle.

Malekad Mohamed, 60 ans, est écrivain et journaliste. Elle a fait de la recherche et publié un magazine trimestriel *Donya Marden* sur les conditions de vie de la classe ouvrière. Elle a été condamnée à une peine de prison dont on ignore la durée et menacée plusieurs fois de mort. Ces deux femmes sont enfermées dans la sinistre prison d'Evin à Téhéran.

Agenda

Cet été avec George Sand

Dans le cadre des Cours de vacances de l'Université de Lausanne, il sera possible de suivre cet été un cours sur deux romans de George Sand (*Indiana* et *François le Champi*) qui fournira aux participant-e-s l'occasion d'une approche féministe et pluridisciplinaire d'une des plus grandes écrivaines du XIX^e siècle.

Le cours sera donné par Thérèse Moreau, écrivaine et féministe, dont les lectrices et lecteurs de *Femmes suisses* connaissent bien la signature.

Il aura lieu du **30 juillet au 17 août** dans les locaux de l'UNIL à Dorigny. Renseignements et inscriptions: Cours de vacances, Université de Lausanne, BFSH2, 1015 Lausanne-Dorigny, tél. (021) 692 45 19.

Université pour femmes: féminisme et/ou féminité

La Villa Cassandra, à Damvant (JU), propose du **21 au 31 juillet** une série de cours sur le thème «Féminisme et/ou féminité».

Les deux premiers jours seront consacrés à des interventions en français (Gabrielle Nanchen, Martine Chaponnière, Claire Rubattel Masnata), la suite sera en allemand. Le soir, concerts de free-jazz.

On peut s'inscrire pour la durée complète de l'Université d'été ou pour un jour seulement.

Prix: entre 70 et 80 fr. par jour pour le ravitaillement, la place de camping et les séminaires.

Adresse: Villa Cassandra, 2914 Damvant, tél. (066) 76 61 85.